

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DE PAGESJAUNES GROUPE**

• **LE 7 JUIN 2011**

à 17 heures au Palais Brongniart
Place de la Bourse - 75002 Paris

Avis de convocation
2011

PAGESJAUNES GROUPE



SOMMAIRE

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?	3
Comment justifier de votre qualité d'actionnaire ?	3
Comment vous informer ?	3
Comment voter ?	4
Comment remplir le formulaire joint à ce document ?	7
Questions écrites	7
ORDRE DU JOUR	8
À titre ordinaire	8
À titre extraordinaire	8
EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE PAGESJAUNES GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	9
Commentaires sur les résultats annuels 2010	10
1. Segment PagesJaunes en France	11
2. Segment International & Filiales	12
PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 JUIN 2011	14
À titre ordinaire	14
À titre extraordinaire	15
Administrateurs dont la nomination ou le renouvellement est proposée à l'Assemblée générale	17
PROJETS DE RÉOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 JUIN 2011	18
À titre ordinaire	18
À titre extraordinaire	20
RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	23
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS	25
DEMANDE D'ENVOI PAR INTERNET	27

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de PagesJaunes Groupe se tiendra :

**Mardi 7 juin 2011 à 17 heures
au Palais Brongniart
Place de la Bourse – 75002 Paris**

Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée ou bien voter par correspondance ou par procuration.

Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix en utilisant le formulaire de « vote par correspondance ou par procuration » joint à cette convocation. Quel que soit le mode de participation que vous choisissez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de PagesJaunes Groupe.

Comment justifier de votre qualité d'actionnaire ?

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) au plus tard le 2 juin 2011 à 0 heure, heure de Paris (décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006).
- **Pour vos actions au porteur** : faire établir, dès que possible, une attestation de participation constatant l'enregistrement comptable de vos titres, au plus tard le 2 juin 2011 à 0 heure, heure de Paris (3^e jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 0 heure), dans les comptes titres tenus par votre intermédiaire financier (décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006). Pour être prise en compte, cette attestation devra parvenir à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, banque centralisatrice de l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe, au plus tard le 6 juin 2011 avant 15 heures.

Comment vous informer ?

- **Par téléphone** :
 - au 0800 81 84 54 (Numéro Vert)
 - de 9 h 00 à 19 h 00, du lundi au vendredi
- **Par Internet** :
www.pagesjaunesgroupe.com
- **Par e-mail** :
actionnaires@pagesjaunes.fr
- **Par courrier** :
PagesJaunes Groupe
Relations actionnaires
7, avenue de la Cristallerie
92317 Sèvres Cedex

Comment voter ?

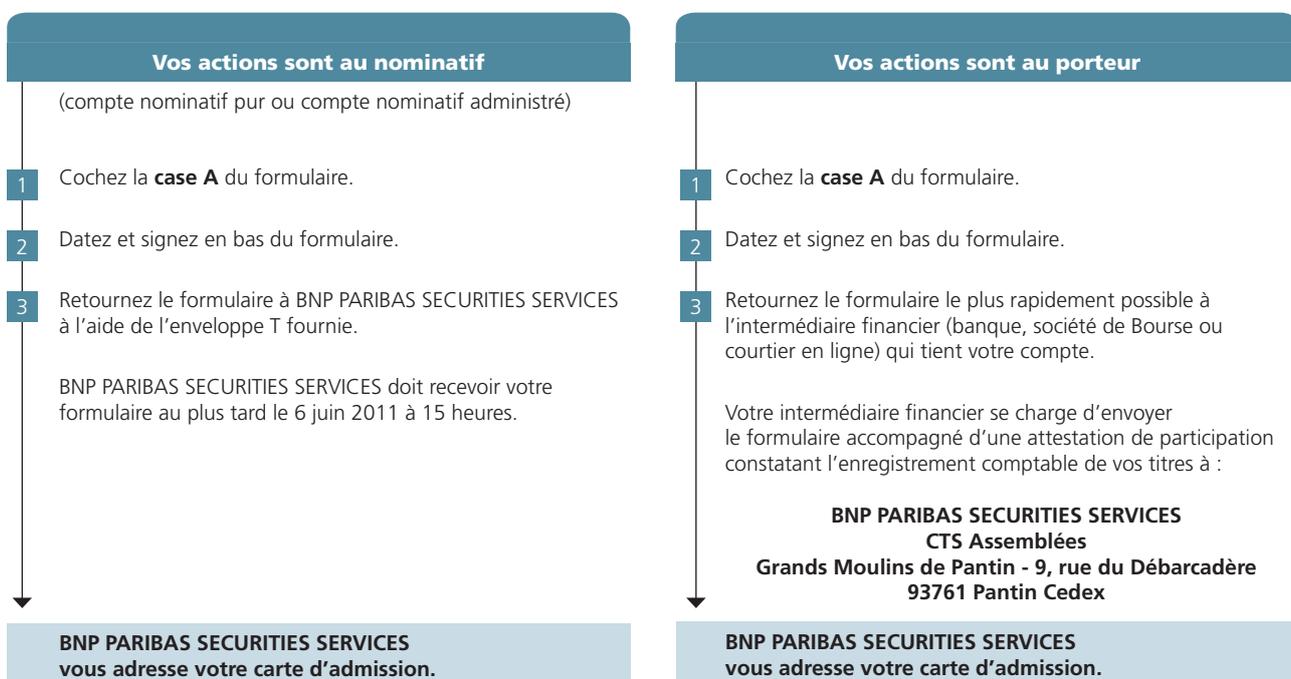
Vous êtes actionnaire de PagesJaunes Groupe à la date de l'Assemblée, vous pouvez utiliser le formulaire de vote/participation (cf. modèle page 7) ou voter par Internet.

Vous avez cinq possibilités pour exercer votre droit de vote :

- assister personnellement à l'Assemblée générale
- donner votre pouvoir à un tiers
- donner votre pouvoir au Président de l'Assemblée
(le Président du Conseil d'administration)
- voter par correspondance
- voter par Internet

En utilisant le formulaire de vote/participation :

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



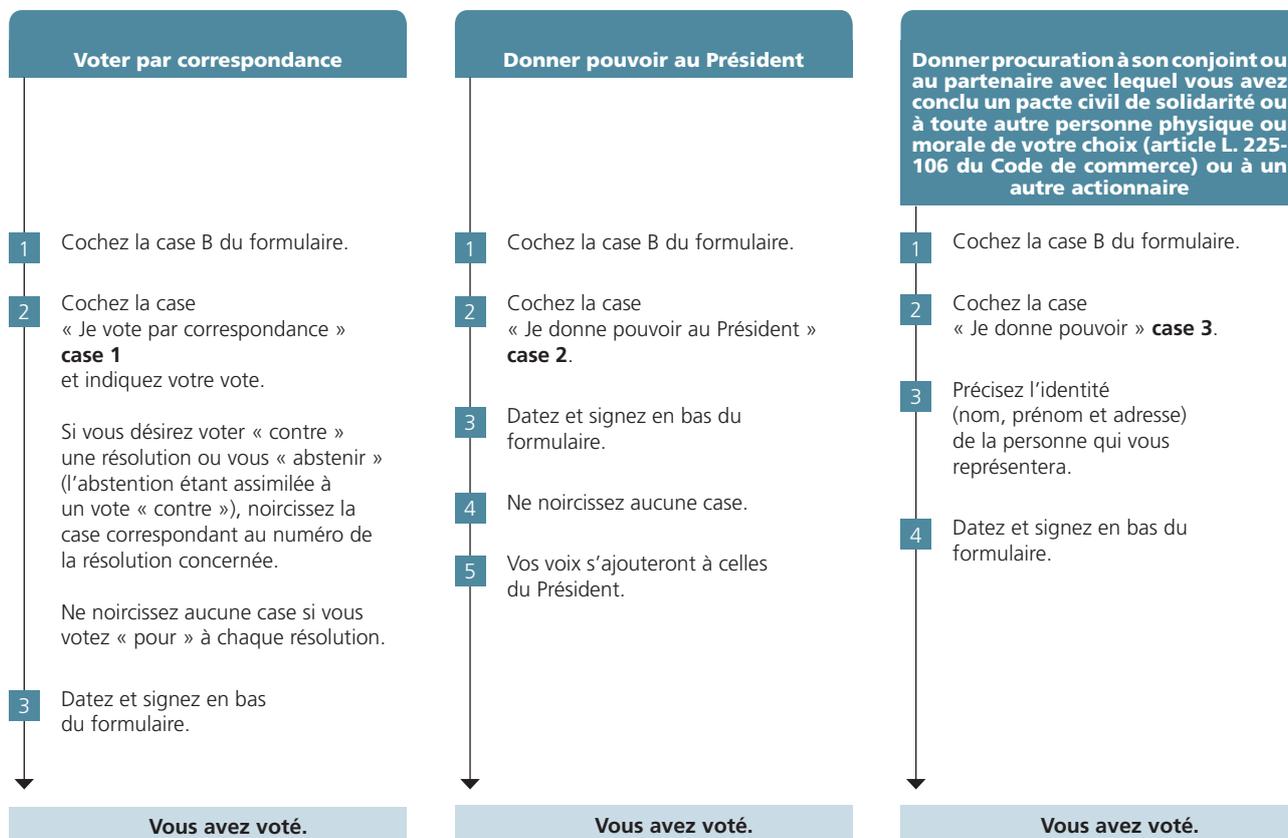
Vous vous présentez le jour de l'Assemblée avec votre carte d'admission.

Si votre demande est parvenue à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES après le 2 juin 2011, vous devez vous présenter au guichet sans document le jour de l'Assemblée.

Si vous n'avez pas demandé votre carte d'admission :

- en qualité d'actionnaire au nominatif, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet, à l'accueil de l'Assemblée ;
- en qualité d'actionnaire au porteur, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une attestation de participation établie par votre intermédiaire financier constatant l'enregistrement comptable de vos titres au plus tard le 2 juin 2011 à 0 heure, heure de Paris, et d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet le jour de l'Assemblée.

VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



- **Si vos actions sont au nominatif :**

Retournez le formulaire à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES en utilisant l'enveloppe T fournie.

- **Si vos actions sont au porteur :**

Adressez le formulaire à l'intermédiaire financier (banque, société de Bourse ou courtier en ligne) qui tient votre compte. Votre intermédiaire financier se charge d'envoyer le formulaire accompagné d'une attestation de participation constatant l'enregistrement comptable de vos titres, au plus tard le 2 juin 2011 à 0 heure, heure de Paris, à :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – CTS Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

EN UTILISANT INTERNET

Cette possibilité est un moyen supplémentaire de participation offert aux actionnaires qui, au travers d'un site Internet sécurisé, peuvent bénéficier de toutes les possibilités disponibles sur le formulaire de vote sous format papier.

L'accès au site est protégé par un identifiant et un mot de passe. Les échanges de données sont cryptés pour assurer la confidentialité du vote.

Le site Internet sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée générale sera ouvert à compter du 19 mai 2011 à l'adresse suivante : <https://gisproxo.bnpparibas.com/pagesjaunesgroupe.pg>.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 6 juin 2011, à 15 heures (heure de Paris). Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié au vote préalable à l'Assemblée générale, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

• Pour l'actionnaire nominatif pur :

L'actionnaire au nominatif pur qui souhaite voter par Internet avant l'Assemblée générale, devra, pour se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée générale, utiliser le numéro d'identifiant et le mot de passe lui permettant de se connecter sur le site Planetshares pour accéder à son compte nominatif. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin de voter.

• Pour l'actionnaire nominatif administré :

L'actionnaire au nominatif administré recevra un courrier lui indiquant notamment son identifiant, lui permettant d'accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée générale. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin de voter.

• Pour l'actionnaire au porteur :

L'actionnaire au porteur qui souhaite voter par Internet avant l'Assemblée générale, devra demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'établir une attestation de participation (pour la quantité détenue par l'actionnaire) et devra lui indiquer son adresse électronique. Selon la procédure habituelle, l'établissement teneur de compte transmettra alors l'attestation de participation, ainsi que l'adresse électronique de l'actionnaire, à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Cette adresse électronique sera utilisée par BNP Paribas Securities Services pour communiquer à l'actionnaire un identifiant lui permettant de se connecter au site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée générale. L'actionnaire devra, alors, suivre les indications

données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion et ensuite, voter.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

• Pour l'actionnaire au nominatif pur :

– l'actionnaire devra envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;

– l'actionnaire devra obligatoirement confirmer sa demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans (<https://planetshares.bnpparibas.com/index.jsp>) en se connectant avec ses identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire – Mes assemblées générales » puis en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

• Pour l'actionnaire au porteur ou au nominatif administré :

– l'actionnaire devra envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;

– l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées :

- par voie électronique au plus tard la veille de l'Assemblée, le 6 juin 2011 à 15 heures (heure de Paris) ;
- par voie postale au plus tard la veille de l'Assemblée, le 6 juin 2011 à 15 heures (heure de Paris).

Comment remplir le formulaire joint à ce document ?

N'envoyez pas directement votre formulaire à PagesJaunes Groupe.

Toutes les opérations relatives à l'Assemblée générale sont assurées par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, banque centralisatrice de l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – CTS Assemblées

Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Vous souhaitez assister à l'Assemblée et recevoir votre carte d'admission : cochez la case A.

Vous souhaitez être représenté à l'Assemblée : cochez la case B.

Si vos actions sont au porteur, adressez ce formulaire à votre teneur de compte qui le fera suivre accompagné d'une attestation de participation à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM
 Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

A **B**

PAGESJAUNES GROUPE
 S.A. au capital de 56 196 950,80 €
 Siège Social : 7, avenue de la Cristallerie
 92317 SEVRES CEDEX
 552 028 425 RCS Nanterre

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de PagesJaunes Groupe se tiendra
 Mardi 7 juin 2011 à 17 heures,
Palais Brongniart
 Place de la Bourse
 75002 PARIS

CADRE RESERVE / For Company's use only
 Identifiant / Account
 Nombre d'actions / Number of shares
 Nominatif Registered / Porteur / Bearer
 VS / single vote / VD / double vote
 Nombre de voix / Number of voting rights

1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)
 Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'exception de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■. Je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.
 Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■. Je vote NON ou je m'abstiens.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui	Non/No	Oui	Non/No
<input type="checkbox"/>	Yes	Abst/Abs	Yes	Abst/Abs								
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>
									E	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>

5 des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf.
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (it is equivalent to a vote against).
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 3) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale, pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (3)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:
 sur 1^{er} convocation / on 1st notification sur 2^e convocation / on 2nd notification
 6 juin 2011 avant 15h / 6th June, 2011 before 3:00 p.m.

à / to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 93761 PANTIN Cedex

2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
 date and sign at the bottom of the form without filling it
 cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

3 JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (3)
 I HEREBY APPOINT see reverse (3)
 M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keeper.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, datez et signez ici

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.

Pour voter par correspondance, cochez la case 1.

Pour être pris en compte, votre formulaire doit parvenir à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES au plus tard le 6 juin 2011 avant 15 heures.

Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez la case 2.
 Datez et signez au bas du formulaire, sans rien remplir.

Vous donnez pouvoir à une personne dénommée : cochez la case 3 et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Questions écrites

Les questions écrites doivent être envoyées au Président du Conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social. Elles sont accompagnées d'une attestation de participation soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale. Conformément à la législation en

vigueur, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : <http://www.pagesjaunesgroupe.com>, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit le 17 mai 2011.

À titre ordinaire

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution.
- Approbation des conventions visées au rapport spécial des Commissaire aux comptes.
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Christophe Germani en qualité d'administrateur.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Hugues Lepic en qualité d'administrateur.
- Renouvellement du mandat de la société Médiannuaire en qualité d'administrateur.
- Jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

À titre extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Instauration d'un droit de vote double et modification corrélative de l'article 10 des statuts.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.
- Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe PagesJaunes.
- Pouvoirs pour formalités.



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE PAGESJAUNES GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

PagesJaunes Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités France du Groupe relatives à l'édition et à la distribution des annuaires, à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*) et en ligne (« pagesjaunes.fr », « pagespro.com »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118 008), de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr »), ainsi que de l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe.
- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires imprimés et en ligne grand public hors de France (QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg), et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy, de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services, et de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Média. Depuis le mois de mars 2010, ce segment comprend également les activités de 123people, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet, ainsi que, depuis le mois de mai 2010, celles de Keltravo, acteur majeur de la mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment et des travaux publics en France.

Commentaires sur les résultats annuels 2010

Groupe PagesJaunes <i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 125,2	1 163,9	- 3,3 %
Achats externes	(260,4)	(280,5)	- 7,2 %
Autres produits d'exploitation	3,2	4,2	- 23,8 %
Autres charges d'exploitation	(11,9)	(26,7)	- 55,4 %
Salaires et charges sociales	(338,3)	(332,2)	1,8 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	517,8	528,7	- 2,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>46,0 %</i>	<i>45,4 %</i>	
Participation des salariés	(14,7)	(15,3)	- 3,9 %
Rémunération en actions	(2,5)	(1,6)	56,3 %
Dotations aux amortissements	(18,4)	(19,6)	- 6,1 %
Résultat de cession d'actifs	(0,1)	(0,8)	- 87,5 %
Coût des restructurations	-	(4,5)	- 100,0 %
Frais d'acquisition des titres	(0,4)	-	na
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	481,7	487,0	- 1,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>42,8 %</i>	<i>41,8 %</i>	
Produits financiers	2,0	8,8	- 77,3 %
Charges financières	(99,6)	(90,7)	9,8 %
Gain (perte) de change	-	-	na
RÉSULTAT FINANCIER	(97,6)	(81,9)	19,2 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	384,1	405,1	- 5,2 %
Impôt sur les sociétés	(139,2)	(131,5)	5,9 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	244,9	273,6	- 10,5 %
<i>dont attribuable aux :</i>			
• actionnaires de PagesJaunes Groupe	244,9	273,6	- 10,5 %
• intérêts minoritaires	-	-	

Le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe, en France et à l'international, s'élève à 1 946,5 millions en 2010, en hausse de 25,6 % par rapport à 2009.

Au mois de décembre 2010, l'ensemble des sites Internet du Groupe en France occupe la 6^e position parmi les sites Internet les plus consultés avec 20,1 millions de visiteurs uniques, ce qui représente un taux de couverture de 48,6 % du nombre total d'internautes français. Les sites Internet fixe et mobile du Groupe en France ont enregistré 1 395,3 millions de visites en 2010, en hausse de 11,3 % par rapport à 2009, avec un nombre de visites sur Internet mobile multiplié par plus de deux par rapport à 2009 avec 86,4 millions de visites. À fin décembre 2010, les applications mobiles du Groupe en France ont été téléchargées 6,0 millions de fois sur l'ensemble des smartphones.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PagesJaunes s'élève à 1 125,2 millions d'euros en 2010, en baisse de 3,3 % par rapport à 2009. Le repli du chiffre d'affaires des annuaires imprimés, en baisse de 10,2 % par rapport à 2009, est partiellement compensé par la croissance des activités Internet, en hausse de 6,2 % par rapport à 2009 à 537,6 millions d'euros. Les revenus Internet représentent ainsi 47,8 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2010 contre 43,5 % en 2009.

La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève à 517,8 millions d'euros en 2010, en baisse de 2,1 % par rapport à 2009, pour un chiffre d'affaires en baisse de 3,3 %. La poursuite des efforts d'optimisation de l'ensemble des coûts du segment PagesJaunes en France, et la forte amélioration de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales ont permis de poursuivre les investissements dans les nouveaux produits et services Internet, tout en maintenant un taux de marge brute opérationnelle élevé de 46,0 % en 2010 contre 45,4 % en 2009.

Le résultat d'exploitation du Groupe est en baisse limitée de 1,1 % par rapport à 2009 à 481,7 millions d'euros.

Le résultat financier du Groupe est en baisse de 19,2 % par rapport à 2009 à 97,6 millions d'euros, en raison de la hausse du taux d'intérêt moyen de la dette brute (y compris instruments de couverture), qui est passé de 4,10 % en 2009 à 4,55 % en 2010. Par ailleurs, la valeur temps des instruments de couverture de taux a connu une évolution favorable de 1,3 million d'euros en 2010 contre 7,4 millions d'euros en 2009.

Le résultat de la période s'élève à 244,9 millions d'euros, en baisse de 10,5 % par rapport à 2009.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires, la marge brute opérationnelle, ainsi que les principaux soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France et le segment International & Filiales.

Exercice clos le 31 décembre			
(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009
PagesJaunes en France	1 051,6	1 097,3	- 4,2 %
International & Filiales	87,8	75,8	15,8 %
Éliminations	(14,2)	(9,1)	56,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 125,2	1 163,9	- 3,3 %
<i>Chiffre d'affaires Internet</i>	537,6	506,4	6,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires total</i>	47,8 %	43,5 %	
PagesJaunes en France	510,5	527,8	- 3,3 %
International & Filiales	7,2	0,9	na
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	517,8	528,7	- 2,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	46,0 %	45,4 %	

1. Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France pour les exercices 2009 et 2010 :

Exercice clos le 31 décembre			
(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 051,6	1 097,3	- 4,2 %
Achats externes	(238,2)	(257,1)	- 7,4 %
Autres produits d'exploitation	4,0	3,3	21,2 %
Autres charges d'exploitation	(9,1)	(22,6)	- 59,7 %
Salaires et charges sociales	(297,8)	(293,1)	1,6 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	510,5	527,8	- 3,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	48,5 %	48,1 %	

1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices 2009 et 2010 :

Exercice clos le 31 décembre			
(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009
Annuaire imprimés	523,6	577,8	- 9,4 %
Internet	479,6	461,0	4,0 %
Autres	48,4	58,5	- 17,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 051,6	1 097,3	- 4,2 %
<i>Chiffre d'affaires Internet</i>	479,6	461,0	4,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires total</i>	45,6 %	42,0 %	

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 051,6 millions d'euros en 2010, en baisse de 4,2 % par rapport à 2009, sous l'effet de la décroissance de 9,4 % des revenus des annuaires imprimés et de 17,1 % des revenus des autres activités (118 008, PagesPro, Minitel, Quidonc), partiellement compensée par la croissance de 4,0 % du chiffre d'affaires des services Internet (« pagesjaunes.fr », « annoncesjaunes.fr », et sites Internet).

La baisse du chiffre d'affaires provient d'un parc annonceurs en repli de 5,7 %, à 660 000 en 2010 contre 700 000 en 2009, non compensé par une augmentation du revenu moyen par annonceur de 1,7 % à 1 570 euros en 2010 contre 1 543 euros en 2009.

La conquête de nouveaux clients se positionne à un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent, avec 95 000 nouveaux clients en 2010 contre 119 000 en 2009, en raison de la moindre prospection des clients potentiels à revenu moyen faible (inférieur à 120 euros).

1.2 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France s'élève à 510,5 millions d'euros en 2010, en baisse de 3,3 % par rapport à 2009. Le taux de marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en légère hausse à 48,5 % en 2010 contre 48,1 % en

2009, grâce notamment à la poursuite de la baisse des coûts éditoriaux des annuaires imprimés (achat de papier, coûts d'impression et de distribution), qui a été partiellement compensée par la progression des dépenses liées aux nouveaux produits et services Internet.

2. Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales pour les exercices 2009 et 2010 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	87,8	75,8	15,8 %
Achats externes	(37,7)	(32,8)	14,9 %
Autres produits d'exploitation	1,4	1,7	- 17,6 %
Autres charges d'exploitation	(3,9)	(4,6)	- 15,2 %
Salaires et charges sociales	(40,4)	(39,2)	3,1 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	7,2	0,9	NA
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	8,2 %	1,2 %	

2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment International & Filiales par ligne de produits pour les exercices 2009 et 2010 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Annuaire et recherche	44,2	41,4	6,8 %
<i>dont Internet</i>	26,7	16,1	65,8 %
Régie Internet	14,6	9,4	55,3 %
Marketing Direct et Services Géographiques	29,0	25,0	16,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	87,8	75,8	15,8 %
<i>Chiffre d'affaires Internet</i>	62,1	42,9	44,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires total</i>	70,7 %	56,6 %	

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 87,8 millions d'euros en 2010, en hausse de 15,8 % par rapport à 2009 grâce à la croissance de 44,8 % des revenus Internet. Les sociétés 123people et Keltravo, consolidées respectivement à compter du mois de mars 2010 et du mois de mai 2010, et logées dans les activités « Annuaire et recherche », contribuent à hauteur de 8,8 millions d'euros au chiffre d'affaires du segment en 2010.

À périmètre de consolidation identique, hors 123people et Keltravo en 2010 et hors Edicom en 2009 (société cédée en octobre 2009), le chiffre d'affaires du segment International & Filiales ressortirait en hausse de 6,5 % par rapport à 2009, avec des revenus Internet en hausse de 25,4 %.

2.2 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

La marge brute opérationnelle du segment International & Filiales s'élevé à 7,2 millions d'euros en 2010 contre 0,9 million d'euros en 2009, grâce aux effets de la restructuration de QDQ Media menée en 2009 qui permet d'atteindre une marge brute opérationnelle à l'équilibre en

2010, à la forte croissance de la marge brute opérationnelle d'Horizon Média liée à la croissance de l'activité, et à la contribution positive de 123people, consolidée à compter du mois de mars 2010.

2.3 PERSPECTIVES

Les perspectives de PagesJaunes Groupe pour 2011 sont les suivantes :

- croissance des ventes ;
- stabilité du chiffre d'affaires comptable et de la MBO consolidés ;
- maintien d'une politique de dividende élevé ⁽¹⁾.

(1) L'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière, et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 JUIN 2011

À titre ordinaire

Comptes de l'exercice et affectation du résultat

(Première à troisième résolutions)

Les 1^{ère} et 2^e résolutions ont pour objet de soumettre à votre approbation, respectivement, les comptes annuels de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2010, qui se traduisent par un bénéfice de 253 244 037,57 euros, et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2010 qui se traduisent par un bénéfice net part du Groupe de 244 926 milliers d'euros.

La 3^e résolution a pour objet de fixer à 58 centimes le dividende par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de reporter le solde du bénéfice distribuable à nouveau.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

(Quatrième résolution)

La 4^e résolution a pour objet l'approbation de diverses conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été approuvées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice. L'ensemble de ces conventions est détaillé au chapitre 19 du document de référence 2010.

Les conventions qui ont été approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice sont les suivantes :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire, prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre ;
- un contrat de prestation de services signé avec la société Médiannuaire ;
- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Rémy (détaillés en point 15.2 du présent document de référence) ;
- un abandon de créance à hauteur de 11,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001 et le report de l'échéance du prêt participatif de 5 millions d'euros du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013.

Une convention a été approuvée au cours de l'exercice :

- une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 février 2010.

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe

(Cinquième résolution)

La 5^e résolution est destinée à renouveler l'autorisation d'achat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en date du 10 juin 2010, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation reprend les finalités sur lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées. En effet, la Société doit pouvoir disposer de la flexibilité nécessaire pour lui permettre d'être en mesure de réagir aux variations des marchés financiers en procédant à l'achat et à l'annulation d'actions.

Cette résolution prévoit donc que la Société pourrait acquérir ses actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de votre Assemblée et que le nombre maximum d'actions détenues après ces achats ne pourrait excéder 10 % du montant du capital social à tout moment.

Le prix maximal pour intervenir en Bourse serait fixé à 15 euros par action.

Cette autorisation ne pourra pas être utilisée en cas d'offre publique et est valable pour une période de 18 mois.

Renouvellement de mandats d'administrateurs

(Sixième à huitième résolutions)

Les 6^e à 8^e résolutions ont pour objet le renouvellement pour une durée de cinq ans des mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Christophe Germani et Hugues Lepic, ainsi que de la société Médiannuaire.

Jetons de présence

(Neuvième résolution)

La 9^e résolution a pour objet de soumettre à votre approbation la fixation à 390 000 euros du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

À titre extraordinaire

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à se prononcer sur une modification des statuts de votre Société visant à attribuer un droit de vote double.

Votre Assemblée est également appelée à renouveler l'autorisation de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires en relation avec la 5^e résolution soumise à votre Assemblée à l'effet de permettre au Conseil d'administration d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe. Votre Assemblée est également appelée à consentir certaines délégations financières au Conseil d'administration à l'effet de l'autoriser, dans les limites et conditions fixées par votre Assemblée, à décider l'émission de titres de capital donnant accès au capital de la Société (12^e et 13^e résolutions).

Instauration d'un droit de vote double et modification corrélative de l'article 10 des statuts

(Dixième résolution)

Il vous est demandé de vous prononcer sur une modification des statuts de votre Société visant à attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce.

Votre Conseil soutient une telle mesure qui conférerait un rôle plus important aux actionnaires les plus fidèles à notre Société, favorisant ainsi la stabilité de l'actionariat ainsi qu'une meilleure implication des actionnaires dans la gestion de la Société.

Afin de permettre à chacun des actionnaires d'anticiper la prise d'effet de ces droits de vote double, nous vous proposons de différer la date d'attribution du droit de vote double au 1^{er} mai 2013 de sorte qu'à compter de cette date, toutes les actions pour lesquelles il sera justifié l'inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demanderons de modifier l'article 10 des statuts de votre Société afin d'y ajouter un nouveau paragraphe libellé comme suit à la suite du premier paragraphe :

« Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Les dispositions du présent paragraphe entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013. »

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

(Onzième résolution)

En relation avec la 5^e résolution soumise à votre approbation, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 11^e résolution d'autoriser, pour une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution (ou de tout programme de rachat d'actions mis en place antérieurement ou postérieurement) et, en conséquence, de réduire le capital. Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois. Le Conseil d'administration pourra décider que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société

(Douzième résolution)

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées dans la 12^e résolution, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires devraient être salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de votre Assemblée générale.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de ladite résolution ne pourrait représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de votre Assemblée générale.

La période d'acquisition et la période de conservation des actions attribuées seraient d'une durée minimale de 2 ans, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins 4 ans, pour lesquelles l'obligation de conservation serait alors supprimée.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de cette résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à cette même Assemblée ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Ladite autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions attribuées gratuitement sur le fondement de ladite autorisation.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe PagesJaunes

(Treizième résolution)

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration votre compétence pour décider d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1) et du Code du travail (article L. 3332-18 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservées aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires. Cette délégation de compétence serait conférée pour une durée de vingt-six mois et pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de PagesJaunes Groupe (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes), immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation de 1 122 000 euros représentant environ 2 % du capital social de la Société, fixé indépendamment du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour

protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions. Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action PagesJaunes Groupe cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale de 20 %, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra substituer tout ou partie de la décote ou de l'abondement par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous.

Le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société. Une telle augmentation de capital implique de votre part de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès aux actions de la Société à émettre dans le cadre de cette délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation à ces mêmes salariés et anciens salariés.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et pour la modification corrélative des statuts.

Administrateurs dont la nomination ou le renouvellement est proposée à l'Assemblée générale

Nom	Âge	Fonction	Nombre de titres dont le mandataire est titulaire ou porteur	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean-Christophe Germani	37	Administrateur	1	Assemblée générale devant se réunir en 2016	<p>Managing Director de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Financière Daunou 5 Administrateur de Get A.S. Administrateur de Thor Norway Topco A.S. Administrateur de Norcab A.S.</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur de Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg S.à r.l. Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur de InsuranceCity AG</p>
Hughes Lepic	46	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	1	Assemblée générale devant se réunir en 2016	<p>Responsable de l'activité Private Equity pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Endemol N.V.</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom GmbH Administrateur de Prysmian S.p.A. Luxembourg GP S.à.r.l. Administrateur de Iliad SA Censeur de Neuf Cegetel SA</p>
Médiannuaire	-	Administrateur	153 640 187	Assemblée générale devant se réunir en 2016	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>

PROJETS DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 JUIN 2011

À titre ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice, tel qu'il ressort desdits comptes, à 253 244 037,57 euros.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 27 053 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. La Société n'a pas supporté d'impôt à raison de ces dépenses et charges.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 253 244 037,57 euros ;
- (ii) constate que, compte tenu du report à nouveau créditeur de 971 653 870,59 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 224 897 908,16 euros ;
- (iii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,58 euro par action ;
- (iv) et décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 23 juin 2011.

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 162 971 157,32 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en euro)	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2007	280 644 450	0,96	100 %
2008	280 984 754	0,96	100 %
2009	280 984 754	0,65	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 par sa 5^e résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence,
 - le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 421 477 125 euros,
 - cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois,
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée,
 - l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré,
 - les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des

actions aux salariés du groupe PagesJaunes Groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;

- de réduire le capital de la Société en application de la 11^e résolution soumise à la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Christophe Germani en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe Germani vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Hugues Lepic en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Hugues Lepic vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de la société Médiannuaire en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de la société Médiannuaire vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

À titre extraordinaire

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Instauration d'un droit de vote double et modification corrélative de l'article 10 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide qu'à compter du 1^{er} mai 2013, un droit de vote double sera attribué à toutes les actions de la Société nominatives entièrement libérées et qui seront inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans et décide en conséquence de modifier l'article 10 des statuts de la Société en y ajoutant un nouveau paragraphe libellé comme suit à la suite du premier paragraphe :

« Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Les dispositions du présent paragraphe entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013. »

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 par sa 22^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la 5^e résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 390 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées dans la présente autorisation, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires devront être salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive pour tout ou partie des actions attribuées :

- soit au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale ;
- ou au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive.

En cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, l'attribution définitive des actions pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à la présente Assemblée générale au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.

L'Assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, qui pourra notamment se faire assister par un comité composé de membres de son choix, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions, et en particulier les périodes d'acquisition et les périodes de conservation des actions ainsi gratuitement attribuées ;
- décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions à émettre par la Société ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées sera ajusté ; et
- plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe PagesJaunes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 par sa 21^e résolution ; et

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (y compris par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés) est fixé à 1 122 000 euros (représentant environ 2 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée), étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir, dans les limites légales et réglementaires, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, parmi les entités susceptibles d'être incluses dans le périmètre du plan d'épargne entreprise, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;

- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

Nature des indications <i>(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	56 196 951	56 196 951	56 196 951	56 128 890	56 053 356
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	280 984 754	280 984 754	280 984 754	280 644 450	280 266 780
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
a) Chiffre d'affaires HT	7 683	7 171	4 995	6 602	8 304
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	211 497	229 857	172 392	150 500	196 911
c) Impôts sur les bénéfices	(45 382)	(42 491)	(55 863)	(54 862)	(26 971)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	253 244	273 456	128 397	220 207	226 726
f) Montant des bénéfices distribués en n+1 ⁽¹⁾	162 971	182 446	269 454	269 419	303 070
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,91	0,97	0,81	0,73	0,80
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,90	0,97	0,46	0,78	0,81
c) Dividende versé à chaque action en n+1 ⁽¹⁾	0,58	0,65	0,96	0,96	1,08
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	32	32	30	31	34
b) Montant de la masse salariale	5 299	7 865	3 937	3 819	3 996
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 082	2 830	1 559	1 596	1 555

(1) Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'autocontrôle non déduites).

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

**RETOURNEZ CE DOCUMENT DÛMENT
COMPLÉTÉ ET SIGNÉ DIRECTEMENT À :**

**PAGESJAUNES GROUPE – RELATIONS ACTIONNAIRES
7, avenue de la Cristallerie – 92317 SÈVRES Cedex**

Assemblée générale mixte des actionnaires de PagesJaunes Groupe du 7 juin 2011

M. Mme Mlle

Nom, prénoms :

Adresse :

Code postal Ville :

Adresse électronique :

En application des dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, je demande à la société PagesJaunes Groupe de me faire parvenir l'ensemble des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011, tels qu'ils sont énumérés à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

En qualité de propriétaire d'actions nominatives, je demande également qu'une formule de pouvoir et les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce me soient adressés à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures (*l'actionnaire doit rayer cet alinéa s'il ne possède pas d'actions nominatives ou s'il ne désire pas recevoir les documents et renseignements qui y sont visés à l'occasion de chaque Assemblée ultérieure*).

En qualité de propriétaire d'actions, toutes sous la forme au porteur
(*Cet alinéa n'a pas à être rempli si l'actionnaire possède des actions nominatives*)

Je déclare que ces actions sont inscrites à un compte tenu par :

Nom et adresse de votre intermédiaire financier :

Intermédiaire habilité, et que l'attestation délivrée par cet intermédiaire, constatant l'enregistrement comptable des actions au plus tard le 2 juin 2011 à 0 heure, heure de Paris, a été déposée chez PagesJaunes Groupe, dépositaire désigné dans l'avis de convocation (articles R. 225-85 et R. 225-88 du Code de commerce).

Fait à, le 2011.

Signature :



DEMANDE D'ENVOI PAR INTERNET

FORMULAIRE À ADRESSER À :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES,
CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin -
9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex

Aux actionnaires inscrits au nominatif ⁽¹⁾ des documents de participation aux Assemblées générales

PagesJaunes Groupe, conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'Environnement, a décidé de limiter, autant que possible, l'utilisation du papier dans ses communications.

C'est la raison pour laquelle ce formulaire vous est envoyé.

Nous sommes certains que vous serez nombreux à vous associer à cette démarche citoyenne.

- Je souhaite que me soient envoyés **par Internet à mon adresse électronique** indiquée ci-dessous, à compter de la première Assemblée générale de 2012, ma convocation et les documents de participation aux Assemblées générales de PagesJaunes Groupe.
- J'autorise expressément PagesJaunes Groupe (ou son mandataire le cas échéant) à m'envoyer **par courriel** toutes communications en relation avec la vie sociale de PagesJaunes Groupe.

M. Mme Mlle

Nom, prénoms :

Adresse :

Code postal Ville :

Adresse électronique :

Fait à, le 2011.

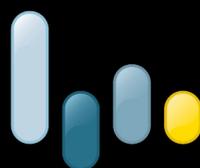
Signature :

Si vous décidez, à tout moment, de recevoir à nouveau votre convocation ainsi que les documents de participation à l'Assemblée générale par voie postale, il vous suffirait de nous en informer par lettre recommandée avec accusé de réception.

(1) Cette possibilité est ouverte exclusivement aux actionnaires inscrits au nominatif de PagesJaunes Groupe.



PAGESJAUNES GROUPE



Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
Téléphone : 0800 81 84 54 (Numéro Vert)
e-mail : actionnaires@pagesjaunes.fr - www.pagesjaunesgroupe.com

